

Halloween

La science a la mort dans l'âme

En ces temps de Toussaint, de Halloween et de fête des morts, osons regarder droit dans les yeux la Grande Faucheuse, dont l'apparence n'a cessé d'évoluer au cours du temps. Histoire

Bertrand Beauté

Des squelettes qui sortent de leur tombe, des morts-vivants qui viennent gratter à nos portes, des fantômes qui hantent nos maisons... Lundi soir, la traditionnelle fête de Halloween va transformer Genève en film d'horreur pour enfant amateur de bonbons. Mais derrière ce folklore, il existe un fond. Les morts ressortis de leur caveau ne sont pas qu'une légende. «De l'Antiquité jusqu'à nos jours, il y a toujours eu des rumeurs portant sur des personnes inhumées par erreur, qui se retrouvent ensevelies six pieds sous terre alors qu'elles sont encore vivantes», raconte la professeure Anne Carol, historienne des sciences à l'Université d'Aix-Marseille. C'est que la Grande Faucheuse, loin d'être une amie bien connue qui vient sceller votre sort, reste un mystère. Et il n'est pas si facile en regardant un corps de savoir au premier coup d'œil si elle est bien passée.

Inhumations prématurées

«Avant le milieu du XVIIIe siècle, le décès d'une personne était constaté par les proches ou un prêtre sous le régime de l'évidence», poursuit Anne Carol. La science, et la médecine en particulier, n'était alors pas convoquée au lit du mourant pour qui, estimait-on alors, il n'y avait rien à faire. Le décès d'une personne était alors établi en posant un miroir devant les narines ou un verre d'eau sur la poitrine, afin de constater une absence de souffle. Mais ces moyens rudimentaires n'étaient pas sans défaut. «Elles ont probablement conduit à des inhumations prématurées», note Anne Carol, d'autant que la consigne de l'église chrétienne à l'époque était d'enterrer au plus vite.»

Les médecins s'emparent de la problématique au milieu du XVIIIe siècle. «Les scientifiques se lancent alors dans une course frénétique au meilleur signe de décès», explique Anne Carol. Certains considèrent que seule la putréfaction du corps représente une certitude, d'autres qu'il existe d'autres preuves comme des tests de sensibilité. Il s'agit de moyens assez délirants comme, par exemple, de percer l'extrémité des doigts avec une aiguille, de brûler une partie du corps ou de ténasser les mamelles afin de provoquer une réaction.»

Avec l'invention du stéthoscope, par le docteur René Laennec en 1816, l'intérêt se porte sur la circulation sanguine. «Dès les années 1850, l'arrêt du cœur devient le principal moyen pour établir un décès, remplaçant la respiration», poursuit Anne Carol. Mais là encore, la technique manque cruellement de fiabilité. En 1886, le médecin légiste Alexandre Lacassagne reconnaît d'ailleurs, dans son *Précis de médecine judiciaire*, que «malgré le grand nombre de signes de mort, il est parfois difficile d'affirmer si celle-ci existe réellement.»

Et désormais? «D'un point de vue scientifique, la mort ne possède toujours pas de définition universelle», note Sylvie Dethiollaz, docteur en biologie moléculaire. Il s'agit d'un seuil mal défini entre la vie et l'après, qui ne cesse d'être repoussé grâce aux progrès de la médecine. Autrefois, les gens étaient considérés comme mort lorsque le cœur cessait de battre. Mais aujourd'hui? Aujourd'hui, le palpitant peut s'arrêter quelques minutes et la vie reprendre son cours. La définition a changé. «Avec le développement des techniques de réanimation et les possibilités de greffes, les médecins ont, à partir des années 1960, abandonné le cœur comme marqueur du décès, au profit du cerveau»,

poursuit Anne Carol. En Suisse, l'article 9LTX stipule ainsi qu'une personne est considérée comme décédée lorsque ses fonctions cérébrales, y compris celles du tronc cérébral, ont subi un arrêt irréversible. Dans la pratique, cette définition, qui fait fi de l'activité cardiaque, recouvre des cas bien différents. «Il y a d'abord les personnes qui possèdent des signes de mort évidents, comme des lésions incompatibles avec la vie ou une rigidité cadavérique», détaille Laurent Suppan. Pour eux, le diagnostic est simple.

Jusqu'où réanimer?

Et il y a les autres. Tous les autres. Ceux qui arrivent aux urgences inconscients, le cœur arrêté, sans respiration spontanée. Sont-ils morts? Non, pas forcément. La réanimation permet d'en ramener certains à la vie. Mais jusqu'où aller? Quand s'arrêter? «Nous poursuivons la réanimation jusqu'à atteindre des critères de futilité, c'est-à-dire tant que l'on peut penser que les séquelles neurologiques seront limitées», explique Laurent Suppan. Concrètement, trois secondes après un arrêt cardiaque, une personne s'évanouit; après trois minutes elle aura des lésions cérébrales irréversibles et au-delà de dix minutes il faut arrêter la réanimation.»

Mais ces temps ne sont pas gravés dans le marbre et dépendent des cas: «Si la personne se trouve en hypothermie, par exemple, il est possible de poursuivre plus longtemps.» Lorsque, malgré les efforts du corps médical, le patient ne peut être sauvé, un examen neurologique est pratiqué lorsque le cœur bat encore, notamment avant un éventuel don d'organes. «Pour les proches, ces nouveaux critères de décès sont très loin d'être clairs», note Anne Carol. Il se trouve face à des corps chauds dont le cœur, parfois, bat encore. La mort devient très abstraite.»



La définition de la mort a évolué au fil des siècles. COLLECTION ROGER-VIOLLET

Société

La mort, un marché méconnu avec ses modes et ses tendances

Avec plus de 65 000 décès par an en Suisse, la mort est un sujet qui concerne un jour ou l'autre chacun d'entre nous. Un sujet douloureux auquel on se refuse à penser trop souvent mais qui n'en est pas moins devenu une véritable industrie, puisqu'il faut compter en moyenne 6000 francs pour les funérailles - un chiffre en progression régulière. Ce secteur méconnu est loin d'être moribond et la tendance est à l'émergence de nouveaux services en phase avec les évolutions sociologiques, économiques et technologiques de la société. Il est désormais possible de créer une cérémonie funèbre sur mesure, laïque ou non, de choisir un cercueil ou une urne écologique, ou encore de rendre hommage aux défunts sur des sites Internet dédiés.



L'achat d'un cercueil peut vite s'avérer très honoreux si l'on s'éloigne du modèle simple.

PHILIPPE MAEDER

A Genève, Géraldine Juge s'est lancée cette année dans l'organisation de funérailles et propose des services d'accompagnement (www.separate-ways.com). La jeune femme se charge, entre autres, de dégoter un traiteur, imagine une cérémonie à l'image de la personne disparue et offre un soutien administratif de poids. Une prestation facturée en moyenne 1000 francs. «J'ai eu l'idée de créer cette entreprise après une expérience personnelle. J'ai perdu un proche il y a deux ans et j'ai eu énormément de difficultés à organiser quelque chose qui peut paraître simple: la diffusion de photographies sur un support numérique lors de la cérémonie.» Car sortir du cadre classique peut s'avérer contraignant, en plus du chagrin et des mille et une obligations administratives qui

incombent à la famille. Outre-Atlantique, avoir recours à un funeral planner est parfaitement normal. «Une cérémonie, c'est le dernier hommage que l'on rend à une personne que l'on a aimée, mon travail est de faire en sorte que ce moment soit le plus beau et le plus juste possible.» Et la question de la laïcité est souvent au cœur des demandes. A Genève «Aujourd'hui, une majorité de gens ne se retrouve pas dans les services religieux classiques», confirme Jeltje Gordon-Lennox. Pour répondre à un besoin toujours plus grand de personnalisation, elle a fondé l'association Ashoka à Genève et a déjà formé plus d'une trentaine de célébrants de funérailles séculiers. «Beaucoup de gens ne sont pas à l'aise avec l'idée d'un prêtre. Nous rencontrons les

familles et, avec elles, nous dessinons une cérémonie qui leur ressemble, en adéquation avec la personnalité du défunt. Cette phase d'accompagnement est nécessaire au deuil.» Un célébrant a tout de même un coût. Reste ensuite l'aspect concret: dans quoi installer le corps du disparu? L'an passé, 81% des familles genevoises touchées par un décès ont opté pour l'incinération. Certains choisissent parfois une alternative verte ou économique au polluant cercueil classique. La société AB Crématation a par exemple créé des cercueils en carton, moins chers et parfaitement écologiques. Sur le site www.extra-celeste.com, Sandra Piat propose des urnes funéraires biodégradables, que l'on peut enterrer, ethniques ou

bouddhistes, en paille, en verre soufflé ou en fils de soie tissés... Bien évidemment, le marché s'ouvre aussi aux nouvelles technologies. De nouveaux sites apparaissent aujourd'hui, souvent dédiés à la transmission du patrimoine numérique ou de tout autre document à transmettre à ses proches une fois décédé. Ainsi, *La Vie d'Après.com* est un site Web qui permet à chacun d'organiser l'envoi de messages (avec photos, vidéos, sons et copies de documents) à ses proches après son décès. *E-mylife* permet, moyennant 22 euros par an, de stocker des données (photos, vidéos, documents tous formats) dans un espace virtuel. Elles seront envoyées avant ou après la mort à des proches par e-mail, courrier, ou remises en mains propres. **Cécile Denayrouse**